

et aux Indiens de l'endroit et on m'a signalé que les programmes d'éducation, de santé et de mise en valeur qui s'appliquent à nos sociétés indiennes imposent une lourde tâche administrative aux fonctionnaires qui exécutent ces programmes à l'heure actuelle, il s'agit de employés, des surintendants et des agents des Indiens. Je pense plus précisément à l'agence indienne de White Bear. On me signale qu'à cause de la vaste superficie de la réserve, un lourd travail supplémentaire est imposé à ces fonctionnaires et il en résulte qu'ils n'ont plus le temps de poursuivre les programmes très efficaces et bien conçus qui leur sont confiés.

Je me demande si le ministre a songé à augmenter le personnel de ces agences. Même un commis ou une sténographe supplémentaire les soulageraient du fardeau des tâches de bureau et leur permettrait de contribuer bien davantage au bien-être de ces Indiens.

L'hon. M. Laing: Je devrais répondre, je pense, aux députés qui ont participé à ce débat. Je leur suis reconnaissant de l'intérêt qu'ils prennent aux Affaires indiennes, intérêt que partagent, je crois, tous les députés à la Chambre et qui présage des choses meilleures pour les Indiens qu'il n'y en a jamais eu dans notre histoire.

J'ai administré ce ministère depuis assez longtemps pour en connaître les complexités, car nous avons affaire à des gens qui n'ont pas été trop bien traités par ceux qu'on appelle les blancs. Nous nous sommes trouvés en rapport avec des gens qui n'ont pas reçu la considération qu'ils méritent, ce qui provoque souvent de leur part une réaction semblable. Nous avons affaire à quelque 220,000 Indiens dont le taux des naissances augmente à un rythme beaucoup plus élevé que celui de la moyenne au Canada. Ce peuple, sur le plan historique, s'est senti tiraillé entre deux objectifs: une ambition démesurée de vivre dignement et, à vrai dire, d'être fier d'un passé qui justifie une grande fierté personnelle et, par contre, le désir de garder les réserves obtenues en vertu d'engagements passés et auxquelles il ne veut pas renoncer. D'une part ces gens sont contraints de se perfectionner et d'augmenter leur compétence et, d'autre part, ils craignent de perdre la remarquable protection historique qu'a mentionnée le représentant de Skeena et qui comprend les droits de chasse, de propriété territoriale, etc.

On est fort conscient aujourd'hui, j'en suis certain, de l'existence de ce problème, et je

[M. Southam.]

suis sûr que la Chambre désire trouver les fonds nécessaires à l'exécution de ce que le Parlement juge être un bon travail. J'aimerais dire immédiatement qu'une mauvaise affectation de l'argent multipliera probablement nos problèmes au lieu de les résoudre. L'argent seul ne réussira pas à aider les Indiens à s'assurer un certain degré d'indépendance et de fierté personnelle leur permettant de se considérer d'aussi bons Canadiens que n'importe quel autre citoyen.

Je suis arrivé au ministère à un moment où l'on affectait de l'argent à des programmes prévus. Je n'ai absolument rien eu à voir avec la mise en œuvre de tels programmes depuis plusieurs années et je ne suis pas de ceux qui s'enorgueillissent de récolter ce que d'autres ont semé. Je désire donc rendre hommage aux ministres qui m'ont précédé et qui, au cours des dernières années, ont mis en œuvre un programme pour lequel, je pense, nous disposons de fonds suffisants.

Des déclarations fort révélatrices ont été faites ces dernières années au sujet de l'état des logements de notre population indienne. Selon certains rapports publiés l'année dernière, une très faible proportion des logements occupés par les Indiens étaient protégés contre l'incendie et avaient, à l'intérieur, l'eau courante et l'électricité. Ces services, nous a-t-on dit, existaient dans 10 ou 15 p. 100 des maisons d'Indiens. Les Canadiens ont donc raison de penser, à mon avis, que nous n'avons pas pris les mesures qui s'imposent pour loger ces gens. Nous devons nous efforcer, c'était là la pierre angulaire de notre politique, avions-nous annoncé, de procurer aux Indiens des logements qui répondraient au moins aux normes essentielles.

• (4.30 p.m.)

Selon notre programme, nous devons construire cette année environ 1,150 maisons, mais nous constatons avec plaisir que nous devons en porter le nombre à 1,500. Bien des députés se demandent où elles seront construites et à qui ira la priorité. Question sensée. Tout dépendra des Indiens eux-mêmes. Dans tous ces programmes de construction d'habitations, nous tenterons, grâce aux fonds dont nous disposerons, d'inciter les Indiens à y participer, notamment en préparant le bois non équarri nécessaire à la construction. Cela comportera aussi, dans un cas ou deux, la préparation du bois d'œuvre à la petite scierie que possèdent certaines réserves.